## BULLETIN

MENSUEL DU

# CENTRE D'ÉTUDES KURDES



7

PARIS

1949

## BULLETIN DU CENTRE D'ÉTUDES KURDES

Déclaration

égaux en droits.

l'homme et

1789) :

Le but des bulletins du Centre d'Etudes Kurdes est de faire connaître au monde le peuple kurde, le Kurdistan et tout ce qui les concerne.

Le dernier document politique de portée internationale concernant les Kurdes, est le Traité de Sèvres, du 10 août 1920.

62, 63, 64, les Grandes Puissances reconnaissent aux Kurdes le droit à l'unité et à l'indé-

Dans sa Section III. articles

tion des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppres-

des

Art. 1er. - Les hommes nais-

Art. 2. - Le but de toute asso-

ciation politique est la conserva-

sent et demeurent libres et

du citoven

Droirs

pendance. Cependant, encore aujourd'hui, le peuple kurde, dont le nombre dépasse 9.000.000, et qui occupe un territoire histori-

que de 500.000 km², allant de la mer Noire jusqu'au golfe Persique, et de la Méditerranée au Caucase, se trouve être partagé entre la Turquie, l'Iran et l'Irak.

En Turquie et en Iran, le Kurde est privé des droits humains les plus élémentaires; tels que de se dire Kurde, parler librement, lire et écrire ouvertement sa langue, et d'être gouverné par des gens de sa race et parlant le kurde.

En Irak, si certains droits élémentaires leur furent concédés, ces droits ne reçoivent qu'une application mitigée et, il n'en est pas moins vrai, qu'en fait, la liberté politique est inexistante.

Fort des droits naturels des peuples à la vie, la liberté et la justice; de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen; des lois internationales et des stipulations des traités existants; des quatorze points wilsoniens; de la Charte de l'Atlantique; des principes reconnus et établis par l'O.N.U. et ses institutions; et en faisant appel à la bonne volonté des peuples du Monde, le Centre d'Etudes Kurdes se propose de travailler en vue de faire reconnaître effectivement, à la Nation Kurde, la plénitude de ses droits.

## Bulletin du Centre d'Etudes Kurdes

## LES SCULPTURES RUPESTRES DE GUNDUC PRÈS D'AKRA, KURDISTAN DU SUD-OUEST PAR LE COLONEL TEWFIK WAHBY, ANCIEN MINISTRE

En automne 1947, la Direction-Générale irakienne des Services des Antiquités, inaugura sa campagne de recherches par l'inspection et l'enregistrement photographiques des principales sculptures rupestres de l'Irak du nord (Kurdistan), y inclus quelques bas-reliefs qui n'avaient jusqu'ici, fait l'objet d'aucune étude. Parmi ces monuments figurent les deux intéressants groupes de sculptures près du village de « Gunduk », dans le district d'Akra.

Dans la grotte de Gunduk, il y a deux groupes de basreliefs. Le premier se trouve sur la paroi gauche. Le second se trouve, sur la même paroi, à sept mètres au-dessus et à droite du premier.

De ces deux groupes, le premier seul fut l'objet d'étude de la part de quelques archéologues, dans le passé.

Sir A. H. Layard qui a visité cette grotte en 1850, et a publié un dessin du premier groupe, dans son ouvrage Nineveh and Babylon, dit, à ce sujet, ce qui suit :

« Il y a deux planches sculptées, sur les parois rocheuses de Gunduk. Ces sculptures se trouvent à proximité de l'orifice d'une grande grotte naturelle, dont le plafond scintille de stalactites, et le long de ses parois, qui suintent une eau claire et fraîche, pendent des fougères moites et des plantes grimpantes. On l'appelle « Guppa d'Mar Yohanna » (Guérison de Saint-Jean), et dans le voisinage existe une vieille église nestorienne dédiée à Saint Eustache (?). Les bas-reliefs sont assyriens. Le groupe supérieur représente un homme tuant un bouquetin avec un javelot. Le groupe inférieur représente, autant que j'ai pu distinguer car il est assez haut et très

<sup>\*</sup> L'auteur de cet article est un Kurde de Souleymanieh. Il était Directeur de l'Académie Militaire de Baghdad, Gouverneur et député de sa ville natale et plusieurs fois ministre dans le Cabinet Irakien. Il est aussi l'auteur d'une grammaire kurde et de différentes publications remarquables.

effacé, des femmes assises, vis-à-vis l'une de l'autre, sur des tabourets. Chacune d'elles tient un enfant au-dessus d'une sorte de cuvette ou de récipient circulaire, comme si elles procédaient à un acte de baptême. Derrière la femme assise du côté gauche, un individu porte un troisième enfant, et il est suivi par une femme. Du côté opposé, un groupe de trois personnes, semblent occupées à dépecer un animal. Il n'y a aucune inscription ni sur les planches ni près d'elles. »

Bien plus tard, vers 1914, W. Bachmann visita rapidement la grotte, et il en prit une photographie qui lui servit de base pour sa description du premier groupe des bas-reliefs. Il ne remarqua pas non plus le second groupe dont nous donnerons une description plus loin. Nous reproduisons, cidessous, sa description en entier:

- « Le bas-relief est entouré d'un cadre qui, actuellement à peine distinct, forme une figure géométrique se rapprochant d'un carré dont les côtés sont d'environ deux mètres. Les deux scènes sont disposées l'une au-dessus de l'autre. La supérieure représente un chasseur qui vient de tuer un puissant bouquetin. Le chasseur dont la tête est fortement endommagée, semble porter un carquois suspendu de gauche à droite. Il porte une courte tunique, serrée à la taille par une large ceinture à segments, et qui laisse les jambes (sans muscles) et les bras dégagés. Le mouvement du corps, porté en avant avec les jambes écartées, est vif. La main droite vient de lâcher le court javelot de chasse et le bras est tendu. Le bras gauche est levé et arqué pour équilibrer l'élan du lancement du javelot. Des traces de la forme d'un arc, tenu dans la main gauche (sic) se distinguent vaguement. L'ensemble de la représentation n'a rien de gauche, mais elle est dessinée à grands traits. L'animal est encore mieux rendu, il s'est brisé le genou et il est en train d'expirer. La tête de la bête est surmontée de deux fortes cornes courbées, le menton est garni d'une barbiche, mais les yeux sont trop grands. Le corps de l'animal, comme la tête, est dessiné avec un grand soin naturel d'observation.
- « Dans le tableau inférieur, le groupe de personnages est compliqué. La partie droite du groupe est presque invisible, par suite d'un défaut de la prise de vue. Cependant, ici aussi, et avec l'aide d'une puissante loupe on constate l'effacement des lignes par suite du désagrègement de la paroi.
- « La signification de ce tableau semble être que le bouquetin tué, a fait l'objet d'une offrande, ou au moins a été

dépecé pour les besoins du clan (famille). Donc l'ensemble peut commémorer une chasse.

- « A l'extrême gauche, on distingue deux personnages s'avançant vers la droite. Le premier, vêtu d'une longue chemise tombant jusqu'aux pieds, tient, dans ses bras levés quelque chose que l'on ne peut distinguer. Cette personne est peut-être, une femme. Puis vient un homme portant un vêtement coupé à la hauteur des hanches, qui porte dans ses bras levés un récipient ventru. Il semble porter un sabre à son côté gauche. Le groupe central montre deux hommes en train de découper la carcasse du bouquetin, étendue par terre. Celui de gauche, à moitié habillé, tient la carcasse par les pattes postérieures ; celui de droite, fortement courbé, manie les couteaux. Il est à moitié caché par son voisin. On a l'impression qu'il porte un bonnet conique.
- « Dans le groupement on remarque un homme chauve, sans barbe, assis sur un tabouret, enveloppé d'un châle qui se termine par une ligne droite à la hauteur du mi-mollet. La tête est clairement représentée, la forme ronde du crâne et l'oreille sont nettement visibles.
- « Plus à droite, s'avance une personne en longue chemise, ayant les bras levés au-dessus de la tête. Il n'est pas clair qu'elle porte quelque chose dans ses bras, ou non. Le reste du dessin n'est pas distinct.
- « Le rapport des bas-reliefs avec la grotte constitue un facteur important dans la détermination de leur origine, étant donné que la présence des stalactites ainsi que ses dimensions le témoignent, sans conteste, du caractère purement naturel de cette grotte.
- « La situation actuelle du village de Gunduk, dans une vallée fertile, amplement pourvue d'eau, nous autorise à admettre, sans hésitation et sans même à avoir à tenir compte de l'existence du tumulus voisin, que ces lieux ont dû être habités depuis l'aube des temps. Pour être à même de spécifier avec quelque précision l'âge de ce site, il faudrait avoir recours à des fouilles.
- « Il est difficile d'attribuer ces bas-reliefs à une époque déterminée. La maladresse du dessin peut être la conséquence de l'inhabileté de l'artiste, comme elle peut être due à sa grande antiquité. Nous pouvons, cependant, conjecturer que c'est l'œuvre d'autochtones établis et non pas un monument de gloire élevé par un conquérant. Ce panneau reproduit clairement une scène familière de la vie d'une population monta-

gnarde. Tout au plus peut-on y voir une scène d'offrande, dans lequel cas la grotte était un lieu de culte!

« Il saute aux yeux que le bas-relief n'est pas assyrien. Tous les personnages sont dépourvus de barbe, leurs crânes sont ronds, et leurs nez sont droits et forts. Leurs chevelures sont légères et tressées depuis la raie de partage des cheveux, lorsque le crâne n'est pas entièrement chauve comme celui du personnage du milieu.

« On peut supposer, sans trop se hasarder, que les ancêtres des Kurdes montagnards actuels, les « Kurti » des inscriptions assyriennes, sont les auteurs de ces bas-reliefs, et que la grotte leur servait de lieu de culte. Jusqu'aujourd'hui, les clans montagnards kurdes présentent le même type : un fort squelette, un corps musclé et puissant, un crâne rond et une chevelure légère coiffée en tresses. Le tumulus précité, pourrait, peut-être, nous révéler des renseignements sur les campagnes des rois assyriens contre les « Kurti ». »

\* \*

Il est à noter que Layard, dont la visite a précédé l'époque de la photographie, a basé sa description sur un relevé linéaire qu'il fit directement du bas-relief. Bachmann, par contre, a basé son dessin et sa description sur un relevé photographique qu'il a agrandi à son retour en Allemagne. Mais comme la photographie fut prise de biais, du côté droit, il en est résulté que les personnages de ce côté n'ont pas paru sur la photographie, et la perspective de la partie enregistrée fut faussée. Ce fait n'eut pas seulement pour résultat une description incomplète du groupe inférieur de la part de Bachmann, mais il lui a fait manquer tout le sujet de ce groupe. La description de Layard, bien que peu satisfaisante, est, à notre avis, plus correcte que celle de Bachmann.

La nouvelle série de photographies prises par l'Administration irakienne du Service des Antiquités, permet un examen plus minutieux de cette œuvre, ayant plus de chance d'une interprétation plausible.

Dans le premier groupe il y a deux scènes, l'une placée au-dessus de l'autre.

La scène supérieure présente un chasseur et un bouquetin transpercé d'un javelot. L'attitude du chasseur est bien la posture naturelle d'un lanceur de javelot qui vient de lancer son arme et qui contre-balance son corps par le bras gauche. Elle donna aussi une image fidèle d'un bouquetin, avec ses cornes recourbées et sa barbiche, d'un ensemble, bien proportionné. Le javelot est enfoncé entre les épaules de la bête. Nous n'avons pu retrouver des traces du carquois que Bachmann croyaft être pendu à l'épaule du chasseur. De même nous ne pensons pas, comme Bachmann le dit, qu'il porte un arc dans sa main. La ligne blanche qui a pu être prise pour la forme d'un arc, n'est, au plus, qu'une marque due au désagrègement de la roche.

Dans le groupe inférieur, apparaissent plusieurs personnes, probablement, en train de préparer et de manger la viande du bouquetin tué. A droite nous observons deux personnages découpant la carcasse : un homme à droite, une femme à gauche et le gibier entre eux. Une autre femme, portant sur la tête un récipient, semble apporter la viande à ceux qui sont assis dans le centre. Ce groupe central représente deux personnages, un homme sans barbe, est assis à droite, et vis-àvis de lui une femme. Entre eux, sur un roc qui leur sert de table, il semble se trouver un enfant avec les bras tendus dans la direction de la bouche de l'homme. Entre l'enfant et la femme on remarque les vestiges d'une représentation érodée, qui peut être un quartier de gibier, mais plus probablement un autre enfant. La main de la femme est étendue dans un geste comme si elle nourrissait le second enfant. Derrière la femme, deux personnages s'avancent vers le groupe assis. Le premier est un homme portant un grand objet, peut-être un autre enfant, et le second est une femme, qui porte, aussi, dans ses bras, ce qui peut être pris pour un nourrisson.

En comparant notre description, d'après les nouvelles photographies, avec celle de Bachmann, nous constatons des différences sensibles. Bachmann ayant manqué, par suite du défaut de sa photographie, de remarquer les personnages de droite, dépeçant le bouquetin, a pensé que cette opération était faite par le groupe du milieu. La nouvelle photographie montre ce groupe comme étant composé d'un homme et d'une femme, assis sur des tabourets (la femme de gauche n'est pas debout tel que le prétend Bachmann), avec deux de leurs enfants entre eux comme Layard l'a pensé, et en toute apparence, ils sont tous en train de consommer la viande fournie par le groupe de droite. De plus, l'homme à gauche de la femme assise, porte un enfant et non pas un récipient comme l'a cru Bachmann. Il est plus logique de supposer que la femme aux bras tendus, à l'extrême gauche, porte également un nourrisson. Donc la première scène de ce groupe, illustre les péripéties d'une chasse au bouquetin. La carcasse est dépecée, et la viande est portée à la table du centre autour de laquelle la famille s'est assemblée. Donc il est clair, qu'en supposant que la bête fut seulement dépecée, ou qu'elle était l'objet d'une offrande (auquel cas le bas-relief aurait un caractère religieux), Bachmann n'a pas saisi le sujet du panneau. Nous ne croyons pas davantage qu'il soit dans le vrai en inférant que la scène est une commémoration d'une chasse. Nous la croyons plutôt, comme les peintures et les sculptures des cavernes du sud-européen, une représentation d'une portée magique : une pratique par laquelle le chasseur ou le magicien, mime l'objet ou le résultat désiré, pour aider au succès de la chasse et assurer la provende familiale.

En ce qui concerne la date de ce bas-relief, Layard est dans l'erreur en l'attribuant aux Assyriens. Bachmann, tout en n'admettant pas leur origine assyrienne, hésite à leur assigner une date, et se contente de les déclarer d'une haute

antiquité.

Cependant on peut affirmer que ces bas-reliefs évoquent un milieu où l'art de l'agriculture devait être ignoré ou, du moins, était encore dans son enfance, et où les animaux domestiques étaient encore inexistants ou rares. Les auteurs du premier groupe des bas-reliefs ont exécuté, donc, une scène du stade de la vie de l'homme des cavernes avant qu'il ne se soit installé dans les vallées pour se livrer à l'agriculture.

Suivant cette hypothèse, le tumulus situé près du village de Gunduk appartiendrait donc à une période ultérieure et plus avancée, où les chasseurs vivants dans ou près de la grotte, étaient descendus dans la vallée pour vivre entièrement ou partiellement des produits agricoles.

Je pense qu'il est possible d'affirmer que les deux scènes décrites plus haut, peuvent être considérées comme indicatives de la mentalité des habitants de cette région à l'époque où elles furent sculptées.

Ici, comme de tout temps à travers sa longue histoire, l'homme a considéré la satisfaction de sa faim comme la nécessité primordiale, et il fut réduit à vivre sur quelques produits spontanés de la nature qui étaient à sa portée, tels que les herbes, les racines, les céréales sauvages, les fruits et le gibier. Il pensait qu'il devait recourir à la magie et aux incantations pour assurer leur abondance. Le genre de magie visé est la « magie mimétique », qui mime l'objet ou l'événement désiré, dont les moyens d'action étaient les incantations.

Les peintures des cavernes, datant de l'époque paléolithique, fournissent des exemples de cette pratique. Cette magie passait pour assurer le succès de la chasse « par mimétisme ». Les hommes et les femmes primitifs se livraient à des cérémonies, à des incantations, dansaient au son des flûtes, avant le départ du chasseur. L'homme a pratiqué, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours, ce genre de magie, malgré la défense des enseignements des religions révélées, et la diffusion de l'instruction.

Par exemple, les Kurdes, de nos jours, en cas de sécheresse, ne se contentent pas de réciter les prières d'usage, ce qui est un acte purement religieux, mais se livrent, aussi, à certains rites magiques, dont les origines se perdent dans la nuit des temps.

La prière s'appelle Nozha Barana (prière pour la pluie), traduction du mot arabe « Salat-al-Istisqa ». Couramment elle est récitée hors des villes et villages, là où se trouve un monastère de Derviches, et de « Diwanas » (derviches exaltés). Ces derniers les faces noircies, se rendent sur la tombe d'un « Pir » (apôtre) de renom, dans la région, et après avoir récité la Nozha Barana, ils se livrent à un « Zikr » (invocation). Les « Diwanas » se noircissent le visage en signe de mortification pour leurs péchés, parce que la sécheresse est interprétée comme un châtiment des hommes coupables.

On compte plusieurs rites magiques pour provoquer la pluie.

Une effigie est confectionnée de deux morceaux de bois en forme de croix latine, qu'on affuble d'un vêtement et d'un turban. On l'appelle « Buka Barane » (effigie de la pluie). Elle est transportée par deux enfants, chacun la tenant par un de ses bras. Ils sont accompagnés par d'autres enfants qui chantent :

> Hanaran manaran Ya Khwa, da y kat a baran, Bo faqir u hazharan.

Ce qui signifie :

Hanaran manaran (1)
O Dieu, que la pluie tombe,
Pour le pauvre et le misérable.

Ou:

Ya khwa baran bibare Sarqotina i bahare. Ce qui signifie:

O Dieu que la pluie tombe, La tête chauve du printemps.

Ou en adressant directement l'effigie :

Buka Barane, Aw y binfaghlane, Sahan i jarane.

Ce qui signifie:

Effigie de la pluie, (nous voulons) Eau sous la récolte Le plat des jours passés.

Les enfants vont de maison en maison, et plongent l'effigie dans le bassin d'eau de chaque maison, s'il y en a ; ou la maîtresse de la maison jette un seau d'eau sur l'effigie. Cette cérémonie jouit d'une grande popularité auprès des enfants, car la maîtresse de maison leur distribue aussi des douceurs.

Dans certaines localités, les gens vont frapper à la porte de la maison du plus grand notable de l'endroit. La porte reste fermée mais de l'eau est versée sur eux du haut de la maison.

A la campagne on plonge un homme pieux dans un bassin d'eau.

Dans certaines régions, on détache une pierre de la tombe d'un « Pir », d'un grand renom de sainteté, et on la place dans un bassin d'eau. La pierre reste plongée dans l'eau et elle n'est remise à sa place qu'après que la pluie soit tombée.

Même les femmes ne restent pas indifférentes à ces manifestations. Elles mettent leurs plus beaux habits et vont, en groupe, aux champs camper sous un arbre sacré et vénérable. Prenant leurs provisions et les ustensiles de cuisine nécessaires, elles dansent autour de la marmitte, en attendant que le repas soit prêt. Après le repas, elles versent de l'eau sur la plus belle robe de celles des assistantes et attendent la pluie. Si la pluie ne tombe pas avant l'heure du retour, elles se versent mutuellement de l'eau sur leurs vêtements et regagnent leurs foyers toutes mouillées.

Dans d'autres localités, à Kerkouk par exemple, les femmes se rassemblent dans une rue sous une gargouille. Aussitôt le repas distribué aux pauvres, l'eau est versée sur les assistantes à travers la gargouille.

<sup>(1)</sup> Hanaran signifie grenade et manaran est un mot composé pour la rime.

Il y a aussi d'autres rites, dont certains consistent soit à immerger un crâne humain dans l'eau, soit à brûler la tête d'un âne mort et à verser de l'eau sur ses cendres, soit encore à organiser des combats de taureaux..., etc.

A Mossoul, les enfants chantent en arabe le refrain suivant :

Umm al-Ghaith ghithina, Lola l'-matar ma jina, Huttu l'-na bi'l-tabchi, Sabbah waladkum yamchi.

Ce qui veut dire :

Mère pluie, accorde nous la pluie, Si ce n'était pour la pluie nous ne serions pas venus, Mets-la dans le récipient pour nous, Asn que ton fils commence à marcher.

A la suite de cette prière, la maîtresse de la maison verse de l'eau sur l'effigie et distribue des sucreries aux enfants.

On se demande si la maîtresse de maison ne personnifie pas ici la déesse de fertilité ou Ishtar, et le fils de la maison, le dieu des moissons « Tammuz », fils de la déesse de fertilité ?

Tous ces baptêmes de caractère magique, sont traditionnels et ils nous sont légués par la plus haute antiquité. L'idée maîtresse est de mouiller un être ou une effigie pour influencer la chute de la pluie.

Il existe un rite magique dans un but contraire des précédents en vue d'arrêter la pluie dont la continuité devient préjudiciable à la récolte. Ce rite consiste à inscrire les noms de quarante chauves sur une feuille de papier qu'on pend à un arbre. Cette particularité est, par suite d'un symbolisme obscur, associée avec le temps clair. Il arrive parfois que la simple exposition d'une calvitie arrête la pluie.

En conclusion de nos observations au sujet des deux scènes du premier groupe des bas-reliefs, nous dirons que la première nécessité qui a préoccupé et continue à préoccuper l'homme est la satisfaction de sa faim ; la reproduction et l'entretien de la famille constituent des besoins primordiaux. Ces faits sont clairement illustrés dans les deux scènes décrites : à savoir chasser pour se nourrir, former et entretenir une famille. Dans la scène supérieure, l'homme est heureux dans sa chasse ; dans la scène inférieure, tous les membres du groupe de familles rassasient leur faim.

La représentation que nous avons appelée le deuxième groupe, qui n'a été remarquée par aucun des visiteurs antérieurs, est située à environ sept mètres au-dessus du groupe déjà décrit. Il y apparaît un dieu dont la tête pourvue d'une longue chevelure qui lui tombe sur les épaules, est surmontée de deux cornes. Il me semble qu'il porte une barbe, et derrière lui se tient une bête, probablement un lion. Le dieu est assis sur un siège et il est vêtu d'une longue tunique qui descend jusqu'aux pieds. Sa main droite est posée sur son genou correspondant, et sa main gauche est levée, dans le geste familier et traditionnel de l'adoration, vers la face de ce qui peut représenter un bouquetin. Le bouquetin se tient obliquement sur ses pattes antérieures, ses pattes postérieures sont posées sur quelque chose de caché à côté du dieu. La tête du bouquetin est érodée, mais les cornes restent bien visibles. Son pied antérieur gauche est également visible et semble avoir la forme d'un pied humain. Des lignes, se développant vers les côtés et le haut, apparaissent entre le dieu et le bouquetin. Elles paraissent représenter un arbre. Derrière le bouquetin se trouve un autre animal plus petit, qui a aussi des cornes, et peut être un jeune bouquetin. Il se tient sur ses pattes antérieures, les postérieures sont posées sur le dos du grand bouquetin. Derrière le jeune bouquetin se remarque un autre animal qui ressemble à une ânesse nourrissant son petit. Tout à fait en arrière de ce groupe, se tient un homme portant un bonnet. Il n'est pas discernable que ce bonnet soit simplement pointu ou qu'il soit muni de deux cornes pareilles à celles du dieu. Je pense qu'il tient la queue de l'animal femelle, de sa main gauche, et de la droite le manche d'une charrue. Derrière ce personnage il y a une fissure dans le rocher, de l'autre côté de la fissure se tient un autre animal qui complète la scène. Cet animal ressemble à un lion. De l'autre côté de l'ânesse des lignes montent vers le haut et évoquent la forme d'un arbre.

Je tends à croire que c'est un tableau représentant le printemps, postérieur en date au premier groupe. Il représente un stade de civilisation plus avancé, où les animaux étaient déjà domestiqués, l'agriculture pratiquée, les villages créés et les croyances religieuses formées. Ce bas-relief semble avoir servi de fond à des cérémonies magico-religieuses. Peut-être que les bergers et les cultivateurs de cette époque vêtus de dépouilles de moutons et de chèvres, visitaient cette grotte, en des occasions données, et célébraient devant ce tableau, une cérémonie religieuse par des danses rituelles et des incantations. Probablement, par ces cérémonies, ils tâchaient d'obtenir la pluie nécessaire, d'éviter les rigueurs de l'hiver, d'aider à la multiplication de leur bétail, d'assurer la maturité et l'abondance de leurs récoltes aussi bien que la prolifération des arbres.

Des cérémonies analogues se retrouvent chez les Kurdes de nos jours. A Suleymanieh, par exemple, des rites similaires sont encore pratiqués au printemps. A l'achèvement des préparatifs dont on a confié la surveillance à un comité spécial. Le jour fixé, les gens de Suleymanieh quittent la ville pour le lieu désigné de la cérémonie. Un roi est intronisé, des courtisans et une garde lui sont assignés. Le roi chevauchant un bœuf, accompagné de sa cour, au milieu de la foule se rend au camp où des tentes et des « diwans » sont dressés et des chaudrons mis sur le feu. Des individus travestis en moutons et en chèvres miment les attitudes de ces animaux, durant toute la cérémonie qui dure trois jours.

Le roi est obéi sans réplique. Il impose, même, des taxes aux personnes présentes ou non. Il jouit du titre jusqu'à la fête suivante et la nomination d'un successeur.

A mon avis, cette célébration qui, de nos jours, est considérée comme une fête, devait avoir, autrefois, un sens. Peutêtre la commémoration de la révolte de « Féridoun » contre le tyrannique « Dhahak » le dragon-roi, suivant le « Chahnama », « Féridoun » vainquit « Dhahak », et recouvra le trône d'Iran. Féridoun avait conduit ses forces à l'attaque « monté sur une vache ».

Le roi « Féridoun » et le roi « Dhahak » du « Chahnama », correspondent au héros céleste « Thraetaona », et le dragon céleste ! Azhi Dahaka » de l'Avesta. « Thraetaona » tue « Azhi Dahaka », l'ennemi de l'humanité qui désirait priver la terre de la pluie et la rendre ainsi stérile.

Il est peut-être intéressant de donner un autre exemple de

rites similaires pratiqués encore par les Kurdes.

Cette cérémonie est appelée « Samani Pazan » (cérémonie de la cuisson du Samani), qui est une forme d'évocation des célèbres jardins d'Adonis. On fait lever des grains de blé dans une sorte de panier plat. Les plants ayant atteint une certaine hauteur, sont coupés à une date donnée après la fête du « Norouz » (le jour de l'entrée du soleil dans Aries). Puis on les macère dans un mortier pour en extraire le suc ; les résidus sont jetés dans une eau courante. Le soir du même jour, ce suc est employé à préparer une sorte de gâteau. Chaque famille convie ses amis et voisins à la célébration

d'un « Mewloud », et le soir des danses sont organisées autour du feu sur lequel cuit ledit gâteau. Une fois cuit, le gâteau est mis sur un plateau en même temps qu'un miroir, du kohl et du henné qu'on place et qu'on ferme dans une pièce. Les personnes ayant à formuler des vœux, allument des cierges autour du plateau.

A l'aube, on ouvre la pièce et l'on soulève le couvercle du récipient contenant le gâteau. On cherche, alors, à découvrir l'empreinte d'une main sur le gâteau, ce qui donne l'occasion à une grande réjouissance. Car on croit que « Aicha ou Fatima », leur a rendu visite en esprit, et a béni la cérémonie, en laissant l'empreinte de sa main comme preuve de sa visite. Cette pâtisserie est ensuite distribuée aux amis et voisins.

Il n'est guère nécessaire de faire observer que le miroir, le kohl et le henné, donnent à comprendre que le visiteur sacré qui bénit la pâtisserie est du sexe féminin. En Iran l'esprit qui visite la cérémonie du « Samani » est sensé être celui de « Fatima az-Zahraa », qui laisse en témoignage de son passage, soit l'empreinte de sa main, soit celle de son

cachet, soit celle de son rosaire.

Il n'y a pas lieu d'entrer, ici, dans l'interprétation de cette cérémonie. Nous nous contenterons de dire que nous ne serons pas loin de la vérité si nous identifions la visiteuse en esprit avec la déesse « Anahita » des anciens Iraniens et « Ishtar » des Sumero-Babyloniens. A mon avis cette cérémonie a ses racines dans un passé fort lointain. En provoquant, en forçant la végétation symbolique de quelques grains de céréales, la cérémonie devait avoir pour but d'aider, avec l'intervention de la déesse de fertilité, à la réussite de la récolte.

De nos jours elle est pratiquée dans le but d'avoir une progéniture ou de faire exaucer des vœux quelconques.

En Perse, cette cérémonie est célébrée la veille du Nouvel an, c'est-à-dire la veille du « Norouz », ou à la veille du jour

qui suit le « Sezdah-ba-dar ».

Le « Sezdah-ba-dar » est fêté le treizième jour de la nouvelle année. Le chiffre treize est considéré néfaste en Iran. Dans l'énumération des objets qui ont trait à la vie domestique, le nombre treize est remplacé par « douze-plus-un ». De même chez les Kurdes, ce chiffre est considéré « portemalheur », et il n'est mentionné dans l'énumération des objets d'utilité domestique, que par le mot « ziyada » (surplus).

Ces particularités nous fournissent, peut-être, une explication de l'idée qui est à la base du « Sezdah-ba-dar », terme

qui signifie littéralement « treize-loin ».

Ce jour là, tôt le matin, les gens vont à la campagne, emportant des provisions et y restent jusqu'au coucher du soleil. Ils pensent, peut-être, ainsi sauter cette journée maléfique. Les femmes font un nœud avec des brindilles d'herbe en invoquant « Sezdah-ba-dar »:

Sabza, sabzi i tu az man, Zardi i man az tu, Khushi i tu az man, Qahr i man az tu.

#### C'est-à-dire:

O verdure, ta verdure soit mienne, Mon jaune soit tien, Ton bonheur soit mien, Mes soucis soient tiens.

Les jeunes filles et les veuves invoquent « Sezdah-badar », en disant :

> Sezdah-ba-dar, Sal i digar, Khana i shau-har, Bachch ba baghal.

#### C'est-à-dire:

O Treize-loin, L'année entrant, (dans) la maison d'un mari, Bébé dans les bras.

### De Turquie.

Le 12 mars dernier, le 31° anniversaire de la libération de la ville d'Erzroum de l'occupation russe, fut commémoré avec ostentation.

A Ankara, dans une grande réunion, à laquelle assistèrent les Autorités et un grand nombre d'invités, le député d'Erzroum, Chakir Ibrahim Hakkioglu, a fait un discours de circonstance, dans lequel, une fois de plus, l'histoire fut violentée, les faits et la réalité travestis pour pouvoir proclamer et prouver le caractère essentiellement ture de la ville d'Erzroum. Il a même parlé du « sang turc » des Erzroumiotes!

Or sans vouloir remonter à un passé lointain, que l'honorable député nous permette de lui rappeler un fait enregistré

par l'histoire et dont il trouvera confirmation dans les Archives de la Sublime-Porte, à moins que les documents relatifs à cette époque aient fait partie du lot des archives vendu comme vieux papiers par le Gouvernement de la République.

Après la victoire de Tchaldiran, victoire due à l'alliance et à la participation des Kurdes, la Perse fut contrainte d'abandonner tout le Kurdistan nord-occidental, dont Erzroum. Vers 1520, survint un tremblement de terre qui détruisit une grande partie de la ville. Pour comble de malheur, ce désastre fut suivi de trois hivers consécutifs exceptionnellement rigoureux. A la suite de toutes ces calamités aggravées par la famine, tous les anciens habitants (qui n'avaient rien de turc), pris de panique, abandonnèrent la ville et se dispersèrent dans les contrées environnantes.

Après cet exode, Mehemed Khan, prince kurde feudataire d'Erzroum, autorisa Hadji Ali Beg, Chef d'un Clan kurde important, d'établir douze mille de ses sujets dans la ville déserte. De concert avec Mehemed Khan, Hadji Ali Beg releva la ville de ses ruines et leurs efforts sagement combinés firent revivre sa prospérité.

Les descendants de ces douze mille kurdes du clan " Hassananlu » sont de pur sang turc!

#### De Téhéran.

Le Ministère des Affaires Étrangères d'Iran vient d'adresser à la Légation Royale des Pays-Bas à Téhéran, une note, au sujet de la question indonésienne, qui dit en substance que, eu égard aux intérêts du peuple indonésien, musulman et asiatique, et poussés par une sympathie en faveur de la réalisation de ses aspirations nationales, le Gouvernement et le peuple Iraniens souhaitent qu'une solution équitable aussi bien que satisfaisante pour les intérêts du peuple indonésien, soit apportée à ce problème, d'après l'esprit et dans le cadre du Pacte des Nations Unies. Après avoir assuré le Gouvernement des Pays-Bas que tout geste dans ce sens de la part de ce dernier, serait accueilli avec la plus profonde satisfaction par le Gouvernement et le peuple Iraniens, la note constate avec regret que jusqu'ici, le Gouvernement des Pays-Bas n'a fait aucun geste valable dans cette voie. Elle termine en assurant le Gouvernement des Pays-Bas que le respect des droits du peuple indonésien et toute mesure effective tendant à les réaliser seraient l'objet de la sincère et profonde appréciation de la part de

Tout en rendant hommage à cette manifestation des sentiments de générosité et de solidarité, dont le Gouvernement Iranien fait preuve, en cette conjoncture, nous ne pouvons qu'exprimer notre étonnement et nos regrets que le Gouvernement de Téhéran ne s'inspire pas des mêmes principes, si clairement exprimés dans sa note à la Hollande, dans sa conduite à l'égard des Kurdes habitant le Kurdistan sous domination persane.

Si des liens culturels et géographiques unissent les Indonésiens et les Persans, entre ceux-ci et les Kurdes il en existe, par surcroît, des liens ethniques et historiques. Il y a plus, il y a une cohabitation et même une collaboration millénaire. Le peuple Kurde est conscient de sa personnalité nationale, et il est jaloux de ses libertés et de ses droits.

Par conséquent, comment expliquer cette contradiction dans l'attitude du Gouvernement de Téhéran ; comment expliquer le régime de persécution et de terreur auquel sont soumis les Kurdes d'Iran ?

Ils sont dépouillés non seulement de leurs droits politiques, mais même des libertés naturelles les plus élémentaires. Il leur est interdit d'apprendre

leur langue et de porter leur costume national.

Est-ce ainsi que le Gouvernement Persan comprend et respecte, dans son territoire les principes du Pacte des Nations-Unies, des droits de l'homme et des libertés fondamentales ?

### Le groupement kurde d'Ankara.

Parmi les groupements isolés kurdes en Anatolie, ceux d'Ankara sont parmi les plus nombreux et les plus importants.

Ils sont établis dans les districts de Haymana et de Kassaba-i-bala, respectivement au sud-ouest et au sud de la ville d'Ankara; dans les districts de Médjidié et de Keskine du Sandjak de Kir-Chéhir et dans celui de Devellu au sud-ouest de la ville de Césarée.

Cette population est divisée entre les clans suivants :

Richvan, subdivisé en plusieurs communes dont les plus importantes sont : Missirli, Quaranli, Halikianli, Tchilikianli...;

Chikhbizinli, subdivisé en : Hossaranli, Heivadanli, Léranli, Jirdikianli, Kerkondanli, Nosalanli;

Badillis
Terkianli
Mikailli

communes peu nombreuses et peu importantes;

Yambekli, subdivisé en : Gurekli, Dervichanli, Tuzonnanli, Sapouchaghi, Topouchaghi, Toikianli ;

Koibanli, subdivisé en : Alikianli, Nefkianli ; Seifanli :

Atinanli, subdivisé en : Gézéranli, Jélikianli, Daoudanli, Eliasanli...

La majeure partie de cette population s'adonne à l'agriculture. Cependant certains clans et communes de clan, s'adonnent plus particulièrement à l'élevage et au commerce, et ne cultivent que les superficies nécessaires à leurs propres besoins.

Avec l'élevage des moutons et des chèvres, dites d'Angora, les Kurdes pratiquent avec soin l'élevage des chevaux et les beaux échantillons de la race chevaline qu'on trouve dans ces régions sont connus sous l'appellation de chevaux kurdes.

Fidèles au tempérament racial, et résistant aux influences d'indolence du milieu turc, les Kurdes de cette région sont actifs, travailleurs et entreprenants. M. Roux qui, en sa qualité d'inspecteur à l'ancienne Administration de la Dette Publique Ottomane, eut l'occasion de les observer de près. Après avoir signalé leur forte constitution, leur robustesse et leur bel aspect, termine un de ses rapports en disant : « Les Kurdes de ce Vilayet, sont travailleurs, honnêtes, fidèles à la parole donnée, et jouissent de la confiance et de la considération générales des populations indigènes. »

Ces Kurdes ont conservé leur langue, leurs institutions et leurs traditions.

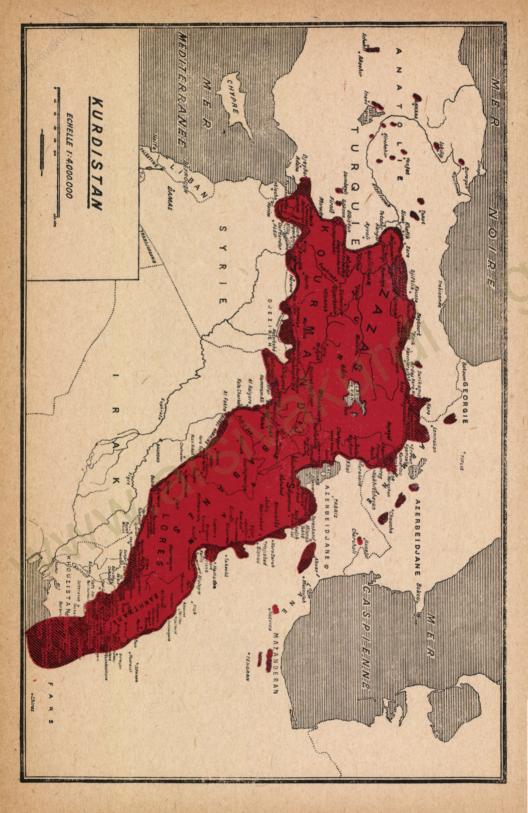
Ils professent tous l'islamisme du rite sunnite.

A part les éléments dispersés sur toute l'étendue du territoire du Vilayet, on trouve des groupements compacts dans les districts de Haymana et de Kassaba-i-bala, ainsi que dans les régions montagneuses du Kurd-dagh et du Denek-dagh, dans le district de Keskine, du Tchitchek-dagh, dans le district de Médjidié, et du Devellu, dans le Sandjak de Césarée.

(Haymana, est la région qui, autrefois était appelée Galatie-Salutaire à cause des sources thermales qui y abondent, et Axylon par les Grecs, parce qu'elle manque tout à fait de bois. C'est un vaste plateau d'une altitude de près de 800 mètres, arrosé par le Sakkaria (Sanguerius), et une infinité de sources.)

L'industrie de ces centres est la fabrication des tapis et ouvrages de tapisserie pour sellerie. Kir-Chéhir, Mudjour, Boyalik, sont les centres les plus importants, où l'on fabrique ces tapis. On distingue trois qualités : la courante est en laine rose à larges raies, elle est appellée « palazdés » ; la qualité supérieure, tout en conservant les mêmes caractéristiques, est d'un tissage plus serré, plus soigné et d'un très beau coloris. La troisième diffère de genre, et elle est tissée à jour, ornée de dessins floraux ; elle est appellée « kesmès ».

Boyalik, un village kurde propret et riant, était le lieu de résidence du Seigneur, chef de ces Clans.



## OUELOUES PUBLICATIONS SUR LE KURDISTAN ET LES KURDES

D. BEDIR-KHAN. — Grammaire Kurde, Damas, 1933.
 K. BEDIR-KHAN. — Livres scolaires Kurdes, Damas, 1937.

H. BINDER. - Au Kurdistan, en Mésopotamie et en Perse, Paris, 1887. C. BITLISI. - Cheref-Namah ou Fastes de la Nation Kurde, Saint-

Petersbourg, 1868-1875.
TH. BOIS. — L'Ame des Kurdes à la lumière de leur folklore, Beyrouth,

1946.

DELEGATION KURDE. - Memorandum sur la situation des Kurdes et leurs revendications, Paris, 1948. W. G. ELPHINSTON. — The Kurdish question (International Affairs,

London, 1er janvier 1946).

GARZONI. - Grammatica e vocabolario della lingua Kurda, Roma, 1787.

A. M. HAMILTON. - Road through Kurdistan, London, 1937.

W. R. HAY. — Two years in Kurdistan, London, 1924. R. LESCOT. — Textes Kurdes, 2 vol., Paris, 1940; Beyrouth, 1942. V. MINORSKY. - Kurdes. Encyclopédie de l'Islam, t. II, Paris-Levde,

1927. B. NIKITINE. - Problème Kurde, Politique Etrangère, Paris, juillet 1946.

L. PAUL-MARGUERITTE et K. BEDIR-KHAN. - Proverbes Kurdes, Paris, 1937.

L. RAMBOUT. - Les Kurdes et le Droit, Paris, 1947.

1. ROMANETTE. - Le Kurdistan et la Question Kurde, Paris, 1937.

P. RONDOT. — Trois essais de latinisation de l'alphabet kurde, Le Caire,

E. B. SOANE. - To Mesopotamia and Kurdistan in disguise, London,

M. SYKES. - The Caliph's last heritage, London, 1915.

E. ZEKI. - Histoire Kurde, Bagdad, 1930.

### PERIODIQUES KURDES

IRAK, BAGDAD. — Gelawêj, Nizar, Jiyan.
LIBAN, BEYROUTH. — Roja-Nû, Le Jour Nouveau, Stêr.
SYRIE, DAMAS. — Hawar, Ronahî.
U.R.S.S. — Reya Taze, Kovara Qefqasê.

IRAN. — Interdiction de toute publication kurde. TURQUIE. - Interdiction de toute publication kurde.